

COMMUNE D'ONGLES
Arrêté du Maire du 30 septembre 2024
N°AR_2024_039

Objet: Tableau d'avancement de grade

Le Maire d'Ongles

*Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 30 septembre 2024 portant sur la mise à jour du tableau des effectifs
Vu l'arrêté N°AR_2021_014 du 22/06/2021 établissant les Lignes Directrices de Gestion,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,*

ARRETE

Article 1 : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Nom, Prénom	Grade, Echelon, Ancienneté actuels	Promouvoir à partir de
VAUCHE Maëlle	Adjoint administratif territorial 7 ^{ème} échelon	1 ^{er} octobre 2024

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au centre de Gestion et au comptable de la collectivité

Article 3 : L'intéressée dispose d'un délai de recours contentieux de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de la date de notification du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le comptable de la collectivité
- Monsieur le Président du Centre de Gestion

Notifié à l'agent, le

Fait à Ongles le Le 30/09/2024
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Maryse BLANC

